



NON RESULTAT D'UN HUISSIER DE JUSTICE

Par **athina**, le **18/12/2012** à **13:58**

Bonjour,

Ma mère a gagné un procès contre son propriétaire qui a été condamné à lui verser une somme d'environ 2.000 €. Elle a donc fait appel à un huissier pour récupérer cette somme. Depuis 28 mois qu'il gère cette affaire, l'huissier ne lui a versé que 450 € alors que l'ancien propriétaire est tout à fait solvable.

A plusieurs reprises ma mère a demandé des explications à l'huissier qui est d'ailleurs fort désagréable (il ne répond ni aux courriers, ni aux mails).

Que faire ??? Un courrier a déjà été envoyé à la Chambre des Huissiers mais rien ne se passe.

Peut-on porter plainte contre un huissier ? Il me semble qu'ils ne sont pas tenus de fournir des résultats.

Merci de votre aide.